

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBEDU 6 AVRIL2023

Le conseil municipal de la commune de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Treigny le jeudi 6 avril 2023 à 20h30, sous la présidence du maire Paulo Da Silva Moreira.

**Présents :** Paulo Da Silva Moreira, Christiane Lemoine, Serge Brousseau, Dominique Morisset, Laurent Simon, Najiba Hadjalli, Jean-Marie Jollet, Pierrette Gallon, Maryse Ferrand, Alain Mény, Martine Viratelle, Antoine Pierlot, Jérôme Cagnat, Lise Bruneau, Daniel Major-Domo.

**Absente représentée :** Françoise Reibelldonne pouvoir à Lise Bruneau.

**Secrétaire de séance :** Martine Viratelle.

Avec l'accord du conseil municipal à l'unanimité :

- Ajout d'une délibération pour la demande de subvention de l'association Toucy Entraide.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal de Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe du 16 mars2023 avec une modification.

Adopté à l'unanimité.

### Délibérations

#### **Demande de subvention de l'association Toucy Entraide**

En 2022, elle a aidé 6 familles de la commune, avec 36 colis livrés, pour un montant de 216 € (6 € par colis). Il est donc demandé une subvention de 216 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **Vote du mode d'intégration de la THS**

(Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou les résidences inoccupées). Il y a peu d'écart entre 11,87% à Sainte-Colombe et 11,96% à Treigny. Le Maire propose de ne pas appliquer le lissage.

Adopté à l'unanimité.

#### **Vote des taux pour les taxes locales**

La Trésorerie propose le maintien des taux : 38,17% pour le bâti ; 48,86% pour le non bâti ; 11,94 % pour la taxe d'habitation : soit 469 923 € reversés en 2023 (465 575 € en 2022).

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Lise Bruneau à 20h47.

#### **Vote du Budget Assainissement 2023**

Fonctionnement : 66 805 €

Investissement : 77 215 €.

Adopté à l'unanimité

#### **Vote du Budget Principal 2023**

Fonctionnement : 2 596 680 €

Investissement : 1 305 021 €

Adopté à l'unanimité.

#### **Signature de la convention de maîtrise d'oeuvre**

Entre la commune et le département pour la réalisation de la chaussée de la Grande Rue à Perreuse.

Pour une participation de 4% (frais de maîtrise d'oeuvre) + 120 000 € TTC pour le revêtement sur la chaussée.

Adopté à l'unanimité.

### **Remplacement des postes occupés par Christine Vinardy dans les commissions communales**

Commission Réceptions et Cérémonies : Françoise Reibell (titulaire); Commission Jeunesse, Sports et Culture : Martine Viratelle (titulaire) ; Comité consultatif CPI (Centre de Première Intervention) : Françoise Reibell (suppléante) ; Commission Initiative citoyenne : Françoise Reibell (titulaire) ; CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : Françoise Reibell (titulaire) ; AIEPPFP (Association Intercommunale d'Éducation Populaire et Permanente de Forterre et Puisaye) : Françoise Reibell (titulaire) ; Réseau des Peintures murales de Puisaye : Pierrette Gallon (titulaire) ; Relais de l'Égalité : Maryse Ferrand (déléguée).

### **Proposition d'achat de la parcelle de bois section H n°861**

Superficie de 8 ares et 31 centiares, située à La Sablonnière (Treigny) pour 1 000 €. Refusé à l'unanimité.

### **Signature d'une convention entre la commune et l'association Les Minimoons**

L'association, avec les bénévoles de la commune, aide au trappage des chats errants qui sont ensuite stérilisés et tatoués par le vétérinaire de la lettre « S », ce qui leur donne le statut de chats libres. Une convention est donc nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

### **Décision**

#### **Analyse d'opportunité Géothermie ou Bois pour 4 chantiers**

Retour de l'étude réalisée par Martin Chaste (Chargé de mission Énergies renouvelables à la communauté de communes de Puisaye Forterre).

Les 4 chantiers sont les 2 écoles maternelle et primaire, les logements de la rue des Écoles et la mairie.

- Géothermie : estimation à 257 000 € HT sans l'étude de faisabilité. Avec les aides, il restera à financer 97 000 € HT.

- Réseau de chaleur Bois : 285 000 € HT. Avec les aides, il restera à financer 70 000 € HT.

- Comparatif des coûts par an : Fioul : 32 500 € ; Géothermie : 18 000 € ; Bois : 19 500 €.

Le Bois serait le plus intéressant mais il augmente beaucoup. En outre, une étude de faisabilité pour la Géothermie coûterait environ 13 000 €.

Le choix de demander l'étude de faisabilité pour la Géothermie est adopté à l'unanimité.

Nota : des devis vont être demandés pour le changement des fenêtres des écoles en parallèle.

### **Étude de devis**

#### **Sport Tremplin Toucycois**

Demande de 400 € pour des animations auprès des enfants (y compris extérieurs à la commune) pendant les vacances de Pâques. Il n'y pas suffisamment d'inscriptions à ce jour.

Adopté à l'unanimité sous réserve que plus de 10 enfants soient inscrits.

### **Quincaillerie pour la passerelle du Moulin Cognot**

À chacun son chemin : 1 173 €.

Adopté avec une voix contre et 2 abstentions.

### **Travaux de remblais sur l'ancienne décharge**

RTP : 1 676,40 € TTC.

Adopté à l'unanimité

### **Réfection de fossés**

Sur la route de Perchin, Le Boissenet, Le Buisson, Meugnes (le tout pour environ 800 m).

RTP : 3 073 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

### **Caniveaux rue de la Maison Blanche à Treigny**

Sur une longueur de 126 m. RTP : 17 154,86 € TTC ; Ferrec : 8 580 € TTC.

Devis Ferrec adopté à l'unanimité.

### **Réfection du chemin vers les ULM**

Jean-François Robin : 1 800 € HT.

Adopté à l'unanimité.

### **Voirie**

#### **Devis de la société COLAS :**

- Allée d'accès au nouveau cimetière de Treigny : 1 336,05 € HT.

- Parking de chaque côté de ladite allée : 2 633,20 € HT.

- Rampe d'accès des ambulances vers l'emplacement des hélicoptères : 803,32 € HT. **La pente est à revoir.**

- Arbre de la Liberté jusqu'à la route du Boissenet d'en Haut : 10 953,50 € HT.

- Le Cul du Sac : 16 140,25 € HT.

- Entre Perreuse et Commechy : 15 170,75 € HT.

Soit un total de 51.340 € HT.

Adopté à l'unanimité.

### **Cyber sécurité pour la mairie de Treigny**

Devis JBICI : Supports de colonnes (88 € HT) ; Antivirus Bitdefender (115 € HT) ; Installation (175 € HT).

Adopté à l'unanimité.

### **Informations et tour de table**

- À partir du 1<sup>er</sup> juin prochain, un référent déontologue devra être nommé, chargé d'apporter à tout agent public (fonctionnaire ou contractuel) des conseils utiles au respect des principes déontologiques de la fonction publique. Il devra être déclaré à la préfecture.

- Le « Café du Bal » cessera son activité le 14 octobre prochain (congé donné par lettre reçue ce jour).

- Le dimanche 27 août, la Randonnée Convergence 89 demande s'il est possible, à son départ de Sainte-Colombe, qu'un café et des jus de fruits soient proposés, à 7h45, pour 20 à 30 personnes. Les bénévoles du Comité des Villages en Fête y pourvoiront.

- M. Frédéric Sire s'inquiète à propos du retard de la signature chez le notaire concernant le rachat de son chemin.

- Les jeux pour les enfants sont installés à Sainte-Colombe.

- Le Bulletin Municipal est presque achevé.

- Yonne Tour Sport n'a pas donné de réponse pour un passage à Treigny durant l'été.

- Les aménagements de l'espace de recueillement à l'ancien cimetière de Treigny sont terminés : installation d'un banc, pose de la plaque *in memoriam* sur la stèle ; l'olivier qui a été planté doit être « surveillé ».

- Les bénévoles de la Bibliothèque Jeunesse remercient la commune qui a offert une belle moquette afin de rendre l'endroit plus confortable et chaleureux.

- Assemblée générale du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) : 4 160,49 € sont attribués à la commune, avec une option vélo et canoë. Le collège de Saint-Sauveur met en place une activité « vélo » dans le cadre d'une option sport-étude et va en acheter 21. Notre commune participera à hauteur de 375,82 € pour l'achat de 2 vélos. Une participation de 1.560 € sera demandée à la commune pour un voyage en Espagne organisé par le collège de Saint-Sauveur. Cela concerne 12 enfants de Treigny.

- Intervention extérieure : la mare de Meugnes déborde (alimentée par 4 sources) et une des plus belles maisons du hameau (dont la commune est propriétaire) n'est pas entretenue par sa locataire et se dégrade.

**La séance est levée à 0h15.**